Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20261021-23153A-DE-1-1
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND
Directeur général



Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex

PAS DE CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Madame DUHEN, Monsieur MALFAIT, Madame ROSSIGNOL.

Excusé : Monsieur MELLICK.

GIVENCHY-LES-LA-BASSEE - 6 rue des Bois Blancs Vente de logement

Direction des politiques locatives
Rapporteur : Madame Tiphaine BIRMINGHAM-GIACOMUZZI

La délibération du Conseil d'administration en date du 14 mars 2025 relative à la stratégie de vente 2025, définissant les critères de mise en vente des logements, ainsi que la délibération du 20 juin 2025 portant sur la mise en œuvre opérationnelle de ladite politique, autorisent et précisent les conditions de mise en vente du parc de logements de l'Office.

Il est proposé de mettre en vente un logement situé à GIVENCHY-LES-LA-BASSEE initialement inclus au plan de mise en vente de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) signée le 23 juin 2020. Cette CUS étant arrivée à échéance le 30 juin 2025, une autorisation préfectorale ad hoc a été sollicitée conformément à la circulaire DGALN n°3-2025. (annexe 2)

La vente de ce logement respecte les conditions posées par les articles L. 443-7 à L. 443-15-5 et R. 443-10 à R. 443-17 du Code de la construction et de l'habitation.

À ce jour, ce logement est vacant.

Il convient de valider le principe de la vente de ce logement et de valider son prix de vente.

I - DESIGNATION DU BIEN

Une maison de type V située à GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, 6 rue des Bois Blanc, d'une surface de 83 m^2, cadastré section AE n°174. (annexes 3 et 4)

Ce logement est repris dans le tableau en annexe 1.

II - CLASSEMENT DES OFFRES

En application des articles L. 443-11, L. 443-12 et D. 443-12-1 du Code de la construction et de l'habitation et du décret n°2019-1183 du 15 novembre 2019, la priorité sera donnée aux acquéreurs de rang 1.

III - PRIX DE VENTE

Le détail du prix de vente est repris dans le tableau en annexe 1.
La valeur vénale de ce logement a été évaluée à la somme de 81 200 euros par Maître BAILLET, Notaire, en date du 08 avril 2026. (annexe 5)

S'il s'avérait que le logement devait faire l'objet de travaux engendrant une plus-value nette après travaux inférieure à celle indiquée en annexe 1, la fixation du prix de vente serait à nouveau soumise au Conseil d'Administration ou au Bureau du Conseil d'Administration.

La vente à venir sera précédée d'un avant-contrat conclu sous les conditions :

- **Conditions suspensives générales :**

- Urbanisme : Le certificat ou la note de renseignements d'urbanisme, ne révèlent pas de servitudes ou autres prescriptions administratives de nature à mettre en cause, à plus ou moins long terme, même partiellement, le droit de propriété ou de jouissance de l'acquéreur et à diminuer sensiblement la valeur du bien vendu,
- Titre de propriété ne révèle aucune charge réelle ou servitude susceptible de nuire au droit de propriété ou de jouissance de l'acquéreur,
- Origine de propriété ne révèle aucune cause susceptible d'entraîner l'éviction de l'acquéreur,
- Droit de préemption ou de préférence : Purge de tout droit de préemption ou de préférence éventuels.
- Droits réels – hypothèques : Etat hypothécaire ne révèle pas d'obstacle à la vente ou d'inscription de privilège ou d'hypothèque garantissant des créances dont le solde, en capital et intérêts et accessoires, ne pourra être remboursé à l'aide du prix de vente, sauf si les créanciers inscrits dispensaient de procéder à la purge.

- **Conditions suspensives spécifiques :**

- Obtention d'un prêt

Le transfert de propriété aura lieu au moment de la réitération authentique de la vente par devant notaire.

IV - DECLARATION FISCALE

Pas-de-Calais habitat est soumis à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206 1. du CGI mais partiellement exonéré de l'impôt par les articles 207 1. 4°, 208 6° et 210 E dudit Code.

Pour ces déclarations, Pas-de-Calais habitat est immatriculé auprès de la Direction des Grandes Entreprises (D.G.E.) 6, 8 rue Courtois à Pantin (93505).

*****

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- ✓ décident la vente du logement repris dans le tableau en annexe 1 au prix minimum indiqué et aux conditions reprises au rapport (avant-contrat et acte authentique de vente). Les frais d'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.

- ✓ autorisent le Directeur général, ou toute personne habilitée, à fixer définitivement les clauses, charges et conditions des actes à régulariser et à les signer.

Décision adoptée à l'unanimité

Annexe 1

												VENTE				RELOCATION	
n° ESI	**VILLE**	**Adresse**	**Copro**	**Type**	**Surface logt**	**Surface terrain**	**Prix de vente minimum**	**CRD**	**VNC**	**PSP**	**DPE**	**Date DPE**	**Montant des travaux estimés pour la vente**	**Nature des travaux**	**Plus-value minimum**	**Accord Préfet**	**Montant des travaux estimés pour relocation**	**Nature des travaux**
00601-00008	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	6 rue des Bois Blanc	Non	5	83	261	81 200,00 €	5 827,38 €	7 399,42 €	C2	E	21/05/2026	1 476,73 €	Changement de chaudière	72 323,85 €	CUS Autorisation ad hoc du 22/05/2026	40 095,00 €	Menuiseries, Electricité, Plomberie, Embellissement, Diagnostics

PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Service habitat renouvellement urbain
Unité territorialisation des politiques de l'habitat
Affaire suivie par : Sébastien Duquenne
Tél : 06 75 40 47 60 ou 03 21 22 98 04
ddtm-enquete-habitat@pas-de-calais.gouv.fr

Monsieur le Directeur général,

Selon les modalités définies à l'article L.445-1 du code de la construction et de l'habitation, le logement suivant est inscrit au plan de vente de votre convention d'utilité sociale :

- 6 rue des Bois Blanc à Givenchy les La Bassée.

En application de la circulaire de la DGALN n°03-2025, je vous autorise à procéder à la cession de ce logement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Signé par Jerome JOSSERAND, Jérôme Josserand Directeur adjoint DDTM du Pas-de-Calais, le 22/05/2026 à ARRAS

Signature numérique

Monsieur le Directeur général
de l'OPH Pas-de-Calais Habitat
4 avenue des Droits de l'Homme
CS 20926
62022 Arras Cédex

Annexe 3

GIVENCHY-LES-LA-BASSEE

6 rue des Bois Blanc



Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/12/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

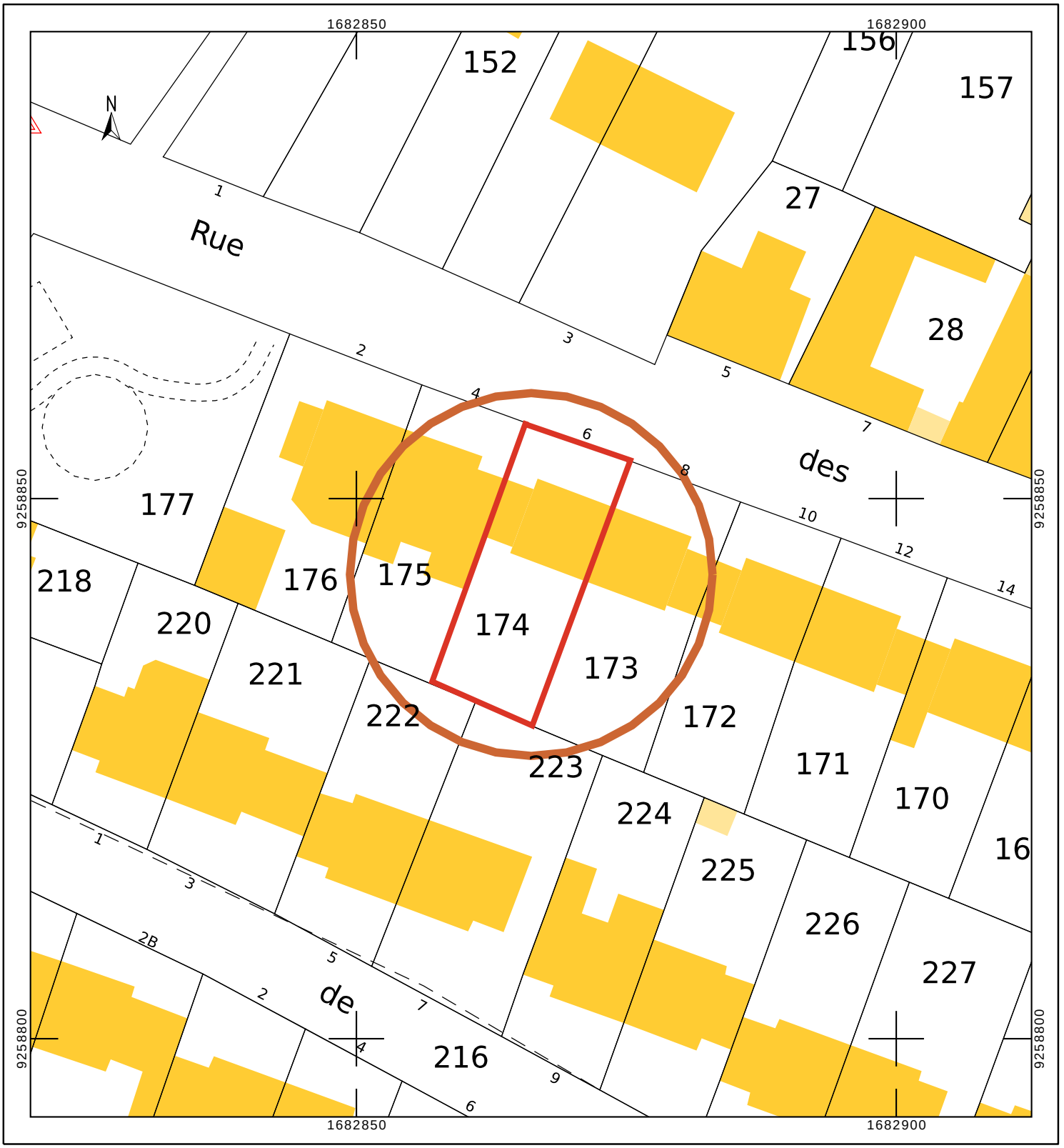
PLAN DE SITUATION

Annexe 4

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BETHUNE
(Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale) 85, rue Georges Guynemer
62407
62407 BETHUNE CEDEX
tél. 03 21 63 10 71 -fax
ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Annexe 5

NOT'ALLIANCE

Notaires de France

Gérard BAILLET
Anne PARENT
Matthieu FUMERY
Clotilde FREVILLE
Clémence BAILLET
Sophie GLUSZAK
Notaires

10-12 Place du Maréchal Foch
62000 ARRAS

51 Bis Route Nationale
62123 BEAUMETZ LES LOGES

15 Grand' Place
62128 CROISILLES

PAS DE CALAIS HABITAT
Direction Politique Clients et Solidarités
4 avenue des Droits de l'Homme
62000 ARRAS

ARRAS, le 8 avril 2026

Nos réf : Gérard BAILLET/CP
Estimation d'habitation
Sise à GIVENCHY LES LA BASSEE
6 rue des Bois Blancs

Madame,

Je reviens vers vous concernant l'estimation de la maison située à GIVENCHY LES LA BASSEE 6 rue des Bois Blancs.

Cet immeuble peut être évalué à la somme de 90.200 Euros.

Il est bien entendu qu'il n'existe aucune cotation officielle d'un bien immobilier.

L'expertise réside principalement dans l'appréciation de l'emplacement, de l'environnement de ce bien, et est basée sur les prix habituellement pratiqués dans le secteur et le type d'immeuble concerné. Ainsi une variation de 5% à 10% peut intervenir selon l'époque de mise en vente et le mode de réalisation.

De sorte qu'une vente à un prix minimum de 81.200 Euros est envisageable.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Gérard BAILLET

Tel : 03.21.51.66.00 / Fax : 03.21.51.97.50 / Email : accueil.arras.62133@not-alliance.notaires.fr

SELARL NOT'ALLIANCE - RCS ARRAS n° 898 104 211

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le médiateur du notariat à l'adresse : mediateur-notariat.notaires.fr, afin de tenter, avec son aide, de trouver une solution amiable au conflit . Articles L616-1 et R 616-1 du code de la consommation

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

notexpert Le réseau d'experts immobiliers du notariat

NOTAIRE CONSEIL EN AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

NOTAIRE Conseil aux Familles

NOTAIRE CONSEIL du MONDE RURAL